

Projet éolien "LE BOUCHAUD", réponses aux questions de l'association Le Bouchaud Environnement

1 PREAMBULE

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la Commune de Le Bouchaud dans l'Allier, UEM-energreen a rencontré l'association Le Bouchaud Environnement le 26 août 2020.

A la suite de cette réunion, l'ensemble des questions posées par l'association a été récapitulé dans un mail en date du 1^{er} septembre 2020.

Ce document a donc pour objectif d'apporter les réponses à ces questions.

2 SYNTHÈSE

2.1 OÙ SERONT SITUÉES LES ÉOLIENNES

Les éoliennes seront situées dans une ou plusieurs des zones à l'étude. Il y a 4 zones actuellement possibles. L'ensemble des réflexions menées a pour objectif de déterminer l'implantation précise et définitive de ces éoliennes.

2.2 LE MÂT DE MESURE SERA-T-IL DÉMONTÉ ?

Le mât sera démonté à la fin des études de terrain.

2.3 QU'EN EST-IL DE LA PROBLÉMATIQUE DU MITAGE DES PROJETS ÉOLIENS AUTOUR DE LA COMMUNE ?

Nous avons eu connaissance de projets en cours d'autorisation ou autorisés dans un rayon de 6 km. Dans le cadre de l'étude d'impact et paysagère, cette problématique est donc prise en compte.

2.4 COMMENT EST ÉVACUÉE L'ÉNERGIE ?

L'énergie est évacuée via des câbles enterrés à une tension autour de 700 V en général. Un poste de livraison, construit avec le parc, permet l'évacuation vers un poste source du réseau d'ENEDIS ou RTE au travers d'un ou plusieurs câbles, également enterrés.

2.5 LES CHEMINS ET ROUTES SONT-ILS REMIS EN ETAT APRES LE CHANTIER ?

Un constat avant chantier est réalisé permettant de garantir la remise en état après le chantier des chemins et routes.

2.6 LE VENT EST-IL SUFFISANT ?

Le mât de mesure, a pour objet d'infirmer ou confirmer les premières évaluations réalisées à partir des données météo.

2.7 POURQUOI UN PROJET AU BOUCHAUD ?

Nous vous renvoyons sur le site internet dédié au projet qui répond à cette question

www.projeteolienlebouchaud.jimdofree.com

2.8 COMMENT EST DEMANTELE LE PARC A LA FIN DE L'EXPLOITATION ?

A la fin de la période d'exploitation, l'ensemble des éoliennes est démantelé, y compris le massif, et valorisé dans les filières de recyclage appropriées.

2.9 QUE VEUT DIRE "BRIDAGE" DES EOLIENNES ?

Le terme de bridage est utilisé pour signifier que l'éolienne est ralentie voire arrêtée momentanément ou sur des durées plus longues afin, entre autres, de protéger les espèces susceptibles d'entrer en collision avec les pales.

2.10 OÙ SONT FABRIQUEES LES MACHINES ?

Les principaux constructeurs se situent en Europe. Les machines sont donc assemblées dans ces pays.

Les composants sont pour partie fabriqués également en Europe notamment les mâts, les câbles, les pales et la génératrice.

Compte tenu de la spécificité de certains autres éléments, notamment électroniques, les sources d'approvisionnement sont mondiales.

2.11 EXISTE-T-IL UN RISQUE POUR L'AGRICULTURE (LAIT, ELEVAGE, ...) ?

L'ensemble des études en cours a pour vocation d'apporter les éléments de réponse à ces questions.

Nous n'avons pas connaissance de problématique de ce type sur nos parcs ou sur les parcs voisins en Lorraine.

2.12 COMBIEN Y AURA-T-IL DE MACHINES ?

Le parc sera constitué au maximum de 6 machines.

2.13 QUELLE EST LA DISTANCE PAR RAPPORT AUX HABITATIONS ?

La distance minimale réglementaire est de 500 mètres. Dans l'étude d'implantation finale, nous veillerons non seulement à respecter à minima cette valeur mais, dans la mesure du possible, à l'augmenter.

2.14 QUEL EST L'IMPACT VISUEL ?

Les études paysagères sont en cours. Après une phase d'analyse des enjeux, une campagne de terrain doit permettre la réalisation de photomontages afin de qualifier les impacts du parc éolien et les mesures à mettre en œuvre pour les éviter, les réduire ou les compenser.

2.15 QUEL EST L'IMPACT SUR L'IMMOBILIER ?

Concernant les valeurs immobilières, il existe quelques études en accès libre, réalisées notamment dans le Nord Pas de Calais*, aux Etats Unis**, et en Belgique***. Ces études ne permettent pas de démontrer une perte significative de valeur sur les biens immobiliers liée à la présence d'éoliennes.

Sur la commune de Le Bouchaud, on pourrait même argumenter sur une retombée positive de l'implantation de ces éoliennes liées aux taxes perçues localement, aux travaux de construction et de maintenance sur le commerce local et à la réimplantation de nouveaux arrivants résidant toute l'année.

3 REFERENCES

* Association Climat Energie Environnement, "Evaluation de l'Impact de l'Energie Eolienne sur les Biens Immobiliers- Contexte du Nord-Pas de Calais", mai 2010

** Ernest Orlando Lawrence Berkeley National Laboratory, "The impacts of Wind Power Projects on Residential Property Values in the United States", USA, décembre 2009

*** Incidences éventuelles de l'installation d'éoliennes sur le marché immobilier en Brabant Wallon, 2010, Fédération Royale du Notariat Belge